

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 4 mars 2026	Nombre de conseillers : en exercice : 15 présents : 14 votants : 14
Date d'affichage de la liste des délibérations : 16 mars 2026	

L'an deux mille vingt-six, le douze mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente du bourg, 45 rue de l'Eglise, sous la présidence de M. Le Maire, Christophe GILLES.

Présents : GILLES Christophe – GIAVARINI Pascal – POZZO Maryvonne - LEPAGE Michel - LEBLOND Christine – LEMAITRE Stéphanie - YBERT Valéry – LECORNU Séverine – FOSSEY Flavie – THIENNETTE Claude - VANDENAWEELE Guy - LE GUILLOUX Vanessa - GRINCOURT Vincent - LECOEUR Maurice.

Absente : LACAILLE Estelle.

Secrétaire de séance :
POZZO Maryvonne.

9 – AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Contrat de prestation de service pour le contrôle technique des dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement collectif avec le Département de la Manche et autoriser M. Le Maire à le signer

DEL2026-03-03

M. Le Maire donne la parole à son premier adjoint, délégué aux Travaux, M. Pascal GIAVARINI.

Il informe les conseillers :

Le Conseil Départemental de la Manche a créé un secteur distinct au sein du budget départemental intitulé « assistance technique pour l'assainissement » afin de pouvoir proposer en ce domaine des prestations aux collectivités. Ce dispositif rend notamment accessible aux collectivités les prestations du SATESE (Service d'Assistance Technique à l'Épuration et Au Suivi des Eaux).

Il propose à la collectivité de signer un contrat pour réaliser le contrôle technique des dispositifs d'auto-surveillance des systèmes d'assainissement collectif.

Il présente ce contrat aux conseillers.

Le Conseil Municipal,

VU, Le Contrat proposé par le Conseil Départemental,

République Française

Département de la Manche
Arrondissement de Coutances
Canton de Créances
Commune de Saint-Germain-sur-Ay

Après avoir entendu l'exposé de M. L'Adjoint au Maire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} : d'autoriser M. Le Maire à signer le contrat de prestation de services pour le contrôle technique des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement collectif avec le Département de la Manche ;

Article 2 : que les crédits nécessaires seront inscrits sur l'exercice 2026 du budget Assainissement, en dépenses de fonctionnement, à l'article 6288.

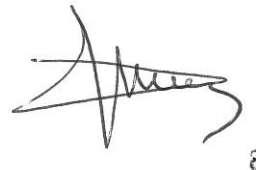
Adoptée à la majorité des votants
(14 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)

Fait à Saint-Germain-sur-Ay, le 12 mars 2026,

La Secrétaire de Séance,
Maryvonne POZZO



Le Maire,
Christophe GILLES



Le Maire de la commune de Saint-Germain/Ay :

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte affiché et transmis au contrôle de légalité conformément au visa apposé ci-dessus ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de l'acquisition de son caractère exécutoire.